



Impossibilité périodique de prise de congés

Par **Fomy**, le **28/12/2023** à **13:46**

Bonjour à tous je m'interroge sur le fait que depuis plusieurs années maintenant je ne peux pas poser de congé sur la première quinzaine de chaque mois (exception faite du mois d'août) du fait de contraintes professionnelles (contrainte vis a vis de nos clients étant prestataire de service) et sur les éventuels consequences que cela aurait du avoir contre contractuellement avec mon employeur y a-t-il quelque chose à ce sujet aurais-je eu le droit à une quelconque compensation ?

D'avance merci de vos retours

Par **janus2fr**, le **28/12/2023** à **13:58**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide des dates de congé en fonction des besoins de l'entreprise.

Par **Fomy**, le **29/12/2023** à **14:19**

Bonjour merci pour votre réponse rapide.

effectivement j'avais bien ce principe en tete, je me demandait si la régularité/récurrence de ce fait n'impliquait rien de plus.

quoiqu'il en soit, encore merci.